



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4895

Programmation de la Fête de la Musique 2019 - Attribution de subventions aux associations pour un montant total de 25 080 euros - Approbation de conventions types

Direction des Evénements et Animations

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

SEANCE DU 1 JUILLET 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 3 JUILLET 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 24 JUIN 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 8 JUILLET 2019
DELIBERATION AFFICHEE LE : 11 JUILLET 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme LEVY (pouvoir à M. BROLIQUIER), Mme BERRA (pouvoir à M. DAVID), Mme MANOUKIAN, M. HAMELIN (pouvoir à Mme NACHURY), M. BOUDOT, Mme MADELEINE (pouvoir à Mme CROIZIER)

ABSENTS NON EXCUSES :

2019/4895 - PROGRAMMATION DE LA FETE DE LA MUSIQUE 2019 -
ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
POUR UN MONTANT TOTAL DE 25 080 EUROS -
APPROBATION DE CONVENTIONS TYPES (DIRECTION
DES EVÉNEMENTS ET ANIMATIONS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 14 juin 2019 par lequel M. le Maire expose
ce qui suit :

La Ville de Lyon encourage tous les musiciens à se produire bénévolement pour la Fête de la Musique, dans toutes sortes de lieux publics, des plus conventionnels aux plus insolites. Les concerts gratuits permettent à tous d'accéder à cette célébration de la musique vivante.

Ainsi, plusieurs rendez-vous ont été donnés aux Lyonnais le 21 juin 2019, afin de découvrir des musiciens amateurs ou professionnels, pour des concerts sur l'espace public dans l'esprit originel du 21 juin : une dizaine d'institutions ont pu accueillir des groupes en journée, une trentaine de sites extérieurs ont pu accueillir des scènes sonorisées en fin d'après-midi et en soirée (sécurisées par la Ville avec des véhicules anti-intrusion) et un périmètre plus largement fréquenté par le public (Vieux-Lyon) s'est vu bloqué à l'entrée de voitures, pour la sécurité et le confort des piétons.

La programmation de la Fête de la Musique à Lyon s'est voulue résolument ouverte aux différentes pratiques et styles musicaux ainsi qu'en soutien à la jeune création. Ainsi, de nombreux groupes et associations ont pu présenter leurs répertoires, qu'ils soient amateurs ou acteurs de la professionnalisation des jeunes talents, pour le plaisir du grand public.

Pour ce faire, la Ville de Lyon a présenté différents modes de soutien pour les artistes amateurs, les associations qui les supportent et les regroupements d'associations.

Considérant l'intérêt que présente l'activité de ces associations sur le plan culturel et évènementiel, la Ville de Lyon a souhaité soutenir ces associations sur les plans administratifs, communicationnels et techniques. Le soutien financier alloué à ces associations leur permet de prendre essentiellement en charge une partie des besoins techniques nécessaires à certaines prestations musicales : son, lumière et régie.

La Ville de Lyon a proposé de coordonner les initiatives musicales en centralisant tous les concerts du 21 juin dans un programme commun. En outre, elle a offert un soutien aux groupes et porteurs de projet en apportant une aide technique.

Suite aux succès précédents, une quarantaine de structures et plus de 200 artistes ont souhaité participer à la Fête de la Musique 2019 et animer différents plateaux et espaces publics sur le territoire de la ville, en répondant à un appel à projets.

Ainsi, cette année, suite à la qualité des projets reçus, près de 60 projets ont été soutenus par la Ville de Lyon à l'occasion de la Fête de la Musique, dont 19 financièrement (19 en 2018), ce qui a permis à plus de 200 artistes de se produire.

C'est dans ce cadre que :

- L'association **Karnaval**, dénommée **Karnaval Humanitaire**, est une association étudiante de l'INSA de Lyon qui a proposé d'investir la Place Gabriel Rambaud avec un bal et des animations chaleureuses, conviviales et familiales. Cinquante bénévoles provenant de différentes universités participent chaque année aux événements lyonnais comme la fête de la musique et proposent une programmation originale et festive.
- L'association **R.E.S.E.A.U**, qui a pour objectif de favoriser la diffusion et la promotion de différents modes d'expression culturelle et artistique, s'est associée avec le Périscope pour proposer sur la Place Sathonay une programmation alliant Jazz et pop-rock.
- La **Maison des Jeunes et de la Culture Presqu'île Confluence** s'est associée avec le Marché Gare pour prendre en charge une scène à la rencontre de projets issus de la pop et du rock, mais aussi du hip hop ou encore du reggae, et qui se tiendra à la Station Mue en accord avec la SPL. Des activités à destination du jeune public sont également prévues.
- L'association **Baila Connigo** a proposé la prise en charge de la programmation d'une scène dans le Square Delfosse. Depuis plus de 10 ans, le collectif de danses latinos organise de nombreuses manifestations pour faire danser le grand public sur les rythmes chaleureux et entraînants des musiques latines.
- La **Maison des Jeunes et de la Culture de Montchat** porte un projet au nom du Collectif des associations de Montchat, un réseau d'énergies positives sur le quartier de Montchat. A l'occasion de la Fête de la Musique il souhaite offrir aux musiciens de tous âges et de toutes familles musicales, sur la place du Château de Montchat, des espaces où se produire, avoir un public, s'essayer, partager et faire vivre leur travail.
- La **Maison Pour Tous - Salle des Rancy** a proposé d'animer une scène Place Guichard avec des ateliers de pratique amateur de la Maison pour tous, ainsi que les lauréats du Kiwi Festival (tremplin musical réservé aux groupes non-professionnels de la région).
- L'association **Dopp Fiction** a proposé d'animer le square Ste-Marie Perrin en programmant pour les festivaliers du Gospel Urbain, du Rap, du Hip Hop ou encore de la Soul.
- L'association **Leroockepamort** (Kraspek Myzik) a proposé de prendre en charge la programmation d'une scène Place de la Croix-Rousse avec des artistes jazz et rock émergents de la scène locale.
- L'association **Misère Records** a proposé de prendre en charge la programmation d'une scène au Square Bâtonnier Valensio afin de présenter les artistes de leur label rock psychédélique.
- La **Maison des Jeunes et de la Culture du Vieux Lyon** a proposé d'animer deux scènes Place Saint Jean avec les élèves adhérents : rock, pop, folk, blues, métal, hip hop, électro, dub...
- L'association **ARTIS MBC** s'est associée avec la MJC Jean Macé pour animer la Place Mazagran avec une scène musicale (variétés, jazz, pop rock, musique de rue), une buvette et un stand de restauration.
- L'association **MEEERCREDI PRODUCTIONS**, dont l'un des objectifs est d'aider la jeune création et de promouvoir les activités des jeunes artistes en voie de

professionnalisation, a proposé d'animer le Square Aristide Briand (7e) avec des artistes pop rock et électro.

- L'association **Lyon Alternatives Projects** a proposé une scène « Artistes électro lyonnais » dédiée à la création des jeunes talents locaux sur le « Boulevard Electro & Indie » situé Avenue Jean Jaurès à Gerland, site dédié aux musiques électroniques et actuelles. Par ailleurs cette année l'association est aussi acteur ressource sur les partenariats développement durable avec Aremacs et Cagibig et prévention des risques en milieu festif avec différentes associations : Keep Smiling, RuptureS, Pause Diabolo et Avenir Santé.

- L'association **Lyon Alternatives Projects** a proposé d'accompagner en musique les nageurs du Centre Nautique Tony Bertrand pour un après-midi festif avec notamment un système son subaquatique.

- La **Maison des Jeunes et de la Culture de Monplaisir** a proposé d'animer une scène musicale au Clos Layat. Cela a permis de promouvoir les pratiques musicales amateurs de proximité (Ecole de Musique Associative, Groupe de jeunes...) mais aussi de pouvoir mettre à disposition une scène sonorisée par des professionnels du métier à des groupes amateurs locaux.

- L'association **Orage Production** a proposé d'animer le Jardin de l'Institut Lumière avec une scène présentant ses coups de cœurs rock et pop, mais également de la variété et de la chanson française, ainsi qu'un spectacle dédié au jeune public.

- L'association **Alliance Musik**, associée à House Only & Sendaï Prod, a proposé d'animer le Parc Roquette en programmant des groupes de break dance, ainsi que des concerts de musiques traditionnelles, world et hip hop.

- Le **Pôle 9 MJC - Centre Social** a proposé dans le quartier du Vergoin de créer du lien avec et entre les habitants, d'animer l'espace public et de valoriser les pratiques amateurs du quartier avec une scène ouverte aux habitants (Hip Hop, Musique du Monde (avec l'association Essaouira France) et mise en valeur par un groupe d'enfants du quartier participant au projet DEMOS), ainsi que des groupes extérieurs.

En raison de l'intérêt que présentent les activités des associations suscitées, je propose d'allouer un montant global de subventions de 25 080 euros et de valider les modèles de conventions (mixte et application) de subvention joints au rapport.

En 2018, par la délibération n° 2018/3944 du 2 juillet 2018, un montant global de 26 880 euros avait été alloué.

Vu l'article 10 de la loi du 12 avril 2000, qui prévoit l'obligation de conclure une convention avec l'organisme de droit privé, lorsque la subvention dépasse la somme de 23 000 euros ;

Vu lesdits modèles de conventions ;

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e et 9^e arrondissements ;

Oùï l'avis de la commission culture - patrimoine ;

Vu le rectificatif mis sur table :

a) – Dans LE TITRE, lire :

- lire :

« Programmation de la Fête de la Musique 2019 - Attribution de subventions aux associations pour un **montant total de 25 080 euros** - Approbation de conventions types »

- au lieu de :

« Programmation de la Fête de la Musique 2019 - Attribution de subventions aux associations pour un **montant total de 26 080 euros** - Approbation de conventions types »

b) - Dans L'EXPOSE DES MOTIFS, page 2, le paragraphe suivant est supprimé :

« - **L'Association Notre Sphère** a proposé de monter une programmation évolutive pour la Place du Commandant Arnaud : variété, pop, rock, hip hop, rap, soul, dont les groupes de jeunes présents dans le cadre du Festival Urban Tour. »

c) - Dans L'EXPOSE DES MOTIFS, page 3, avant-dernier paragraphe, lire :

- lire :

« En raison de l'intérêt que présentent les activités des associations suscitées, je propose d'allouer un **montant global de subventions de 25 080 euros** et de valider les modèles de conventions (mixte et application) de subvention joints au rapport. »

- au lieu de :

« En raison de l'intérêt que présentent les activités des associations suscitées, je propose d'allouer un **montant global de subventions de 26 080 euros** et de valider les modèles de conventions (mixte et application) de subvention joints au rapport. »

d) - Dans le DELIBERE, lire :

- lire :

« 1- Les subventions suivantes, pour **un montant total de 25 080 euros**, sont allouées aux associations ci-dessous : »

- au lieu de :

« 1- Les subventions suivantes, pour **un montant total de 26 080 euros**, sont allouées aux associations ci-dessous : »

e) - Dans le DELIBERE, dans le tableau, la ligne suivante est supprimée :

Place Commandant Arnaud - Association Notre Sphère	4 ^e	--	1 000
---	----------------	----	--------------

DELIBERE

1- Les subventions suivantes, pour un montant total de 25 080 euros, sont allouées aux associations ci-dessous :

Associations	Arrdt	Montant subvention en 2018	Montant subvention en 2019
Place Rambaud - Karnaval	1 ^{er}	500	500
Place Sathonay - R.E.S.E.A.U	1 ^{er}	--	1 200
Station Mue - MJC Presqu'île Confluence	2 ^e	1 300	1 400
Square Delfosse - Baila Connigo	2 ^e	1 000	1 950
Place du Château de Montchat - MJC Montchat	3 ^e	--	1 000
Place Guichard - MPT - Salle des Rancy	3 ^e	1 000	1 000
Square Ste-Marie Perrin - Dopp Fiction	3 ^e	--	800
Place de la Croix Rousse - LEROCKEPAMORT	4 ^e	1 500	1 500
Square Bâtonnier Valensio - Misère Records	5 ^e	500	500
Place St-Jean - MJC Vieux Lyon	5 ^e	1 000	1 000
Place Mazagran - Artis MBC	7 ^e	1 000	1 200
Square Aristide Briand - MEEERCREDI Productions	7 ^e	--	480
Avenue Jean Jaurès, Boulevard Electro & Indie, Gerland - Lyon Alternatives Projects	7 ^e	1 000	4 600
Centre Nautique Tony Bertrand - Lyon Alternatives Projects	7 ^e	--	3 950
Parc du Clos Layat - MJC Monplaisir	8 ^e	1 200	1 200
Jardin de l'Institut Lumière - Orage Production	8 ^e	800	800
Parc Roquette - Alliance Musik	9 ^e	--	1 200
Quartier du Vergoin - Pôle 9 MJC - Centre Social	9 ^e	--	800

2- Les modèles types de conventions susvisés sont approuvés.

3- M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.

4- La dépense correspondante, soit 26 080 euros, sera prélevé sur les crédits inscrits au budget 2019, sur le code service 10230, programme EVENCULT, opération EVENETE, ligne de crédit n° 44007, nature 6574, fonction 024.

(Et ont signé les membres présents)
 Pour extrait conforme,
 Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Yann CUCHERAT